

8^e Édition

PRIX ANACEJ

DES JEUNES CITOYENS

Règlement

Qui peut concourir ?

Toutes les collectivités territoriales, des différents niveaux de territoires, les associations et les structures publiques adhérentes à l'Anacej peuvent candidater à l'ensemble des catégories des *Prix Anacej des jeunes citoyens*. Les collectivités territoriales, les associations et les structures publiques non adhérentes peuvent, quant à elles, candidater dans le cadre des catégories 7, 8, 9, 10 et 11.

Quelles sont les actions qui peuvent être présentées ?

Toutes les actions concrétisées en 2017 par des jeunes engagés au sein de collectivités territoriales, associations ou structures publiques peuvent être présentées, quel que soit le thème abordé. Privilégiez cependant les actions nouvelles aux actions reconduites.

Est-il possible de présenter plusieurs actions et de concourir dans plusieurs catégories ?

Pour les collectivités adhérentes, il est possible de candidater à la fois dans une catégorie de 1 à 6 et dans une catégorie de 7 à 11, cependant il n'est possible de présenter qu'une action par catégorie.

Comment présenter sa candidature ?

Pour valider leur inscription à la 8^e édition des *Prix Anacej des jeunes citoyens*, les collectivités candidates doivent présenter le dossier de candidature présent sur le site de l'Anacej, dûment complété, par mail à l'adresse simon.berger@anacej.asso.fr ou par courrier à l'adresse **Anacej, 10-14 rue Tolain, 75020 Paris**. Le dossier de candidature a été conçu pour faciliter le

travail de rédaction et rendre homogène l'ensemble des dossiers. Pour enrichir les dossiers, il est recommandé de joindre tous les documents utiles (articles de presse, reportage vidéo, photos, fiches techniques, etc.).

Jusqu'à quand est-il possible de candidater ?

La date de fin des candidatures est fixée au **vendredi 30 mars 2018**. Tout dossier fournis après cette date pourra être refusé.

Qui examinera les dossiers ?

Les dossiers présentés seront étudiés, dans un premier temps, par un Comité technique composé de représentants des instances de l'Anacej (CA et Comité jeunes) et de l'équipe de l'Anacej, qui réalisera une pré-sélection par catégorie. Le jury composé de représentants des partenaires des Prix établira ensuite le palmarès de l'édition 2018 à partir de cette pré-sélection.

Quand seront connus les résultats ?

Les résultats de la 8^e édition seront dévoilés à l'occasion de la remise des Prix organisée dans le cadre de l'Assemblée générale de l'Anacej, le **mercredi 6 juin 2018, à Avignon**.

Quelle valorisation des projets primés ?

L'ensemble des actions présélectionnées par le Comité technique fera l'objet d'une valorisation via anacej.fr. Les actions lauréates feront, quant à elles, l'objet d'une valorisation supplémentaire dans le cadre de l'édition 2018 du *Carnet du jeune citoyen*, édité chaque année par l'Anacej.

L'Anacej, c'est quoi ?

Depuis 1991, l'Anacej, le réseau national d'acteurs et d'élus enfance jeunesse accompagne, informe et conseille les collectivités territoriales dans leurs démarches de dialogue et de participation avec les enfants et les jeunes.

Contact Prix Anacej des jeunes citoyens :

Simon Berger
simon.berger@anacej.asso.fr
01 56 35 05 32

Retrouvez l'Anacej sur



**un réseau national
d'acteurs et d'élus
enfance jeunesse**
10 - 14 rue Tolain 75020 Paris
T 01 56 35 05 35 info@anacej.fr
www.anacej.fr
anacej